



MATINÉE - DÉBATS

Mercredi 21 octobre 2015

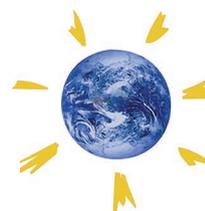
8h30 à 13h30

Maison de la Chimie - Paris



COP 21 : le droit à l'énergie pour tous, un droit oublié ?

Une initiative de



Droit à l'énergie
SOS FUTUR



Sommaire

MATINÉE-DÉBAT ANIMÉE PAR YANN LEROY

Propos introductif

3

Richard PERREAULT, Président de l'ONG Droit à l'énergie – SOS Futur, Québec, Canada

Table ronde 1

L'accès à l'énergie pour tous, une responsabilité internationale ?

4

Mustapha KADI, Vice-président de l'ONG Droit à l'énergie - SOS Futur, Niger

Jean-Eudes MONCOMBLE, Secrétaire Général du Conseil Français de l'Energie

David BOYS, Secrétaire Général adjoint de l'International des services publics

Denis VOISIN, Responsable Lobby de la Fondation pour la Nature et l'Homme

Table ronde 2

La précarité énergétique : quelles solutions pour les pays développés ?

13

Marc BARRIER, Directeur général de la Compagnie Parisienne du Chauffage Urbain

André CHASSAIGNE, Président du Groupe des députés Gauche Démocrate et Républicaine

Pierre-Luc DESGAGNÉ, Vice-président des affaires corporatives et Secrétaire général d'Hydro-Québec

Bertrand LAPOSTOLET, Responsable de programme de la Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés

Denis ROCHETTE, Responsable du pôle politique d'ATD Quart Monde

Philippe PACAUD, Responsable de la Mission Précarité Énergétique et Développement Durable, TOTAL Marketing France

Gilles PEREYRON, Vice-Président de l'ONG Droit à l'énergie - SOS Futur, France

Conclusion

23

Valérie GONÇALVES, Secrétaire à l'organisation de l'ONG Droit à l'énergie - SOS Futur, France

Annexe

24

Communiqué de presse du Colloque : COP21 « Le droit à l'énergie pour tous, un droit oublié ? »



Propos introductif

Richard PERREAU, *Président de l'ONG Droit à l'énergie – SOS Futur, Québec, Canada*

Bonjour à tous,

Merci d'être présents ce matin pour nous faire part de vos réflexions sur l'enjeu de l'accès à l'énergie face aux plus graves problèmes que les peuples auront à affronter prochainement, à savoir les changements climatiques. Nous sommes très fiers d'avoir obtenu que des conférenciers de très haut niveau acceptent de partager avec nous leur vision sur deux points très précis :

- Comment élargir l'accès à l'énergie à l'ensemble des habitants de la planète ?
- Comment éradiquer la précarité énergétique dans un contexte aussi difficile que celui d'une transition énergétique incontournable ?

J'imagine aisément les sollicitations dont vous avez été l'objet dans le cadre des colloques, forums et conférences qui doivent se tenir en France cet automne. Par conséquent, nous vous remercions d'avoir accepté notre invitation.



Je ne suis pas un scientifique, encore moins un climatologue, mais je sais très bien de quoi Mère Nature est capable lorsqu'elle se déchaîne, et ses sautes d'humeur vont s'aggraver si rien n'est fait concrètement. C'est de ce constat qu'a germé l'idée de la création de notre ONG, Droit à l'énergie - SOS Futur, suite à la tempête de verglas qui s'est abattue sur le Nord-est américain en 1998 et qui était la plus importante jamais connue, entraînant le décès de dizaines de personnes, des milliards de dollars de dommages matériels et surtout la privation d'électricité de millions de citoyens pendant plusieurs semaines. En 1999, la France a connu la même situation suite à une tempête de vent d'ampleur exceptionnelle.

Pour nous, populations de pays développés, il était invivable de se trouver privés d'électricité aussi longtemps. Or plus de 1,4 milliard d'êtres humains n'a accès à aucune source d'énergie hormis le bois de chauffe. Nous avons donc décidé de regrouper des organisations syndicales, des intervenants de la société civile, des entreprises, des décideurs pour échanger sur cette triste réalité en l'an 2000. C'est cette même année que l'ONU a décrété les huit Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

A ce jour, l'ONG Droit à l'énergie - SOS Futur est présente dans 68 pays sur quatre continents et regroupe plus de 400 organisations représentant plus de 60 millions de personnes. Depuis 15 ans, nous promovons l'accès à l'énergie comme un droit vital pour tout être humain. Depuis 2004, notre ONG bénéficie du statut spécial consultatif auprès du Conseil Economique et Social de l'ONU, ce qui lui confère le droit de participer chaque année à la conférence annuelle sur le développement.

Lors de son Assemblée Générale de 2011, l'ONU a décrété l'année 2012 année internationale de l'accès à l'énergie durable pour tous. Début 2015, elle a reconnu que sans énergie, aucun des huit objectifs du Millénaire ne pourrait être atteint. En toute modestie, nous pensons que notre ONG n'est pas étrangère à ces évolutions.

En juin 2014, lors du Forum économique international des Amériques, nous avons proposé que l'ONU accompagne notre projet de création d'une journée mondiale de l'accès à l'énergie durable pour tous, qui se voudrait non comme une fin en soi ou une journée mondiale de plus mais comme un temps fort annuel pour tous les acteurs du secteur et un outil de mesure des progrès accomplis. Parmi les acteurs présents au Forum de 2014 et qui soutiennent notre projet figurent le Conseil Mondial de l'Énergie, Engie et Total. Pour le mener à bien, nous avons besoin qu'un gouvernement membre de la communauté internationale nous accompagne très solennellement. Nous sollicitons donc le pays organisateur de la COP 21, la France, pour soutenir notre démarche à l'Assemblée Générale de l'ONU.

DAE organise également des débats, des forums et des conférences dans différents pays. Le débat de ce jour est essentiel. Avant le grand rendez-vous de la COP 21, il vise à enrichir la réflexion des pays et des institutions participantes pour que tous aient le droit à l'énergie à l'esprit.

**PLUS DE
1,4 MILLIARD
D'ÊTRES HUMAINS
N'A ACCÈS À
AUCUNE SOURCE
D'ÉNERGIE HORMIS
LE BOIS DE
CHAUFFE.**



Table ronde 1 : L'accès à l'énergie pour tous, une responsabilité internationale ?

Mustapha KADI, Administrateur Droit à l'énergie - SOS Futur

Jean-Eudes MONCOMBLE, Secrétaire général du Conseil Français de l'Énergie

David BOYS, Secrétaire général adjoint de l'International des services publics

Denis VOISIN, Responsable Lobby de la Fondation pour la Nature et l'Homme

Selon les Nations Unies, 1,3 milliard de personnes n'ont pas accès à l'électricité. Il est beaucoup plus difficile de dire combien n'ont pas accès à l'énergie. La situation des Etats sur les enjeux énergétiques est très hétérogène. Se pose alors la question de la responsabilité internationale.

Mustapha KADI, qu'entendez-vous par « droit à l'énergie » et en quoi est-ce une responsabilité internationale ?

Mustapha KADI. Nous pouvons sans hésiter considérer le droit à l'énergie comme le maillon oublié de la COP 21. Il l'était déjà au moment de l'élaboration et de l'adoption des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Or c'est bien le déficit d'énergie qui constitue un des obstacles majeurs au désir légitime des populations d'Afrique, voire du monde entier, de se défaire du piège récurrent de la pauvreté. S'agit-il à nouveau d'une erreur, ou des prémisses d'un oubli ? Une chose est claire, l'accès à l'énergie ne se résume pas à une simple question de qualité de la production. La qualité du service offert prime davantage. Ce constat est patent en Afrique après 15 années de course vers l'atteinte des OMD.

Le déficit énergétique a bien souvent constitué un obstacle majeur à la réussite des projets. En partant de cette conclusion, il est encore temps de tirer la sonnette d'alarme au moment où se poursuivent les discussions en vue de la conclusion d'un nouvel accord à la COP 21, que nous voulons solidaire et ambitieux. Nous souhaitons que tous les acteurs concernés, de la société civile, du monde industriel et de la communauté internationale, y prêtent une attention soutenue.



Comment réduire le gaspillage d'énergie ? Comment accroître l'efficacité énergétique ? Comment stocker l'énergie ? Comment renforcer la résilience des communautés et leur capacité à résister aux chocs économiques, sociaux et climatiques ? Comment limiter les pollutions par l'émission de gaz à effet de serre tout en ne refusant pas l'accès de nombreuses populations pauvres à ce premier facteur de développement que constitue l'énergie ?

Voici autant de questions difficiles auxquelles la COP 21 devra trouver des réponses acceptables. Ces préoccupations n'ont rien d'abstrait en ce qui concerne mon pays. Examinons par exemple les difficultés du Niger, pays deux fois aussi grand que la France, où la précarité énergétique se traduit par une faible consommation d'énergie, de 0,14 tonne équivalent pétrole par habitant, contre 0,5 tonne pour la moyenne africaine et 1,2 pour la moyenne mondiale. Au Niger, seuls 10 % des ménages ont accès à l'électricité, contre 60 % à l'échelle mondiale. En milieu urbain, le taux d'accès à l'électricité n'est que de 40 %. Il descend à 0,6 % en milieu rural, contre 8 % pour la moyenne de l'Afrique subsaharienne et 44 % pour la moyenne mondiale. Enfin, les consommations de charbon minéral carbonisé et d'énergie renouvelable bénéficient à moins de 1 % de la population nigérienne.

Par ailleurs, la répartition géographique des abonnés montre la dichotomie entre d'un côté 17 % d'urbains consommant 99 % de l'électricité du pays et le reste de la population qui vit marginalisé. Est-il acceptable que dans un pays 17 % de privilégiés soient fournis en électricité quand les 83 % restants vivent dans le noir intégral ? Cette réalité illustre la dimension et l'acuité du problème.

Pourtant, le Niger dispose d'importantes sources d'énergie. Il est notamment l'un des fournisseurs mondiaux d'uranium. La France exploite cette ressource depuis plus d'un demi-siècle pour couvrir une grande partie de ses besoins énergétiques alors que le Niger recherche encore les moyens de sortir de la précarité énergétique. Voici une autre illustration de la grande injustice que connaissent les pays pauvres face aux puissances de ce monde.



Les efforts engagés actuellement sont insuffisants, tant en termes d'investissement que de capacité de couverture spatiale. Ce problème ne pourra être résolu en conservant les mêmes approches que par le passé. Dans un pays à la fois désertique et fortement frappé par les changements climatiques, il devient de plus en plus difficile de trouver du bois ou de la bouse d'animal pour satisfaire la demande en énergie domestique des ménages.

**AU NIGER,
SEULS 10 %
DES MÉNAGES
ONT ACCÈS À
L'ÉLECTRICITÉ,
CONTRE 60 %
À L'ÉCHELLE
MONDIALE.**

classiques, les solutions modernes qui pourraient constituer une solution à la demande d'énergie telles que les panneaux solaires demeurent hors de portée de nombreux ménages africains. Même le coût initial des options moins coûteuses telles que les microcentrales hydroélectriques reste trop élevé pour des pays extrêmement pauvres où un habitant dépense moins d'un euro par jour.

En outre, la majorité de ces pays sont des importateurs nets de combustibles fossiles. Paradoxalement, ils disposent de ressources abondantes mais inexploitées d'énergie renouvelable, tels que le rayonnement solaire. L'énergie éolienne n'est pas chère mais présente l'inconvénient d'être intermittente. Les petites stations hydroélectriques peuvent produire de l'énergie à la demande mais coûtent trop cher pour la plupart des communautés. Par conséquent, les aides financières ou les mesures incitatives bien étudiées pourraient encourager leur acquisition par davantage de particuliers sans toujours attendre l'intervention de l'Etat.

Aujourd'hui, les Etats se trouvent confrontés au dilemme consistant à élaborer un plan dont l'exécution doit se traduire par une réduction des émissions de gaz à effet de serre, tout en tenant compte du droit des femmes et des hommes à l'énergie. Si le Maroc s'est engagé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 13 % d'ici 2030, les Comores ont de leur côté promis de les abaisser de 84 % alors qu'elles ne sont responsables que d'une part infime des émissions mondiales. A juste titre, la question du financement sera l'une des clés de l'accord de la COP 21. La plupart des pays africains a énoncé des engagements bridés de conditions qui dans bien des cas laissent leurs promesses tributaires de l'aide internationale.

Le Sénégal s'est par exemple dit prêt à renoncer à la construction d'une centrale à charbon à condition de bénéficier d'aides internationales pour financer des solutions plus propres. C'est pourquoi les pays les plus polluants sont priés d'apporter des financements, sachant que le coût des projets africains n'est pas démesuré alors que ces pays comptent parmi les plus affectés par le réchauffement climatique.

Il nous appartient d'agir car les obstacles à l'accès énergétique sont bien connus. Les barrières, quoique complexes, sont surmontables et la coopération internationale peut contribuer à modifier les anciens réflexes. Il nous reste à faire du droit d'accès à l'énergie une priorité sur le plan politique. En pareilles circonstances, il est important de bien comprendre que les communautés locales doivent être étroitement impliquées à la planification et au déploiement en tant qu'utilisatrices finales des services énergétiques. Pour répondre aux besoins du monde en matière de développement durable tout en se souciant du changement climatique, la démarche que nous proposons consiste premièrement à étudier les possibilités permettant de corréliser plus étroitement le défi d'assurer la fourniture énergétique à la nécessité de trouver des voies nouvelles de production d'énergies propres. Deuxièmement, nous devons fixer un objectif quantitatif d'accès à l'énergie. Troisièmement, l'accès à l'énergie durable nécessitera un modèle qui génère des revenus locaux, capables de compenser le coût de l'offre des services énergétiques modernes.

**LA QUESTION
DU FINANCEMENT
SERA L'UNE DES
CLÉS DE L'ACCORD
DE LA COP 21.
LA PLUPART DES
PAYS AFRICAINS
SONT TRIBUTAIRES
DE L'AIDE
INTERNATIONALE.**

Dans ce cadre, l'association Droit à l'énergie a apporté sa modeste contribution aux populations de la ville minière d'Arlit au Niger. L'idée du projet est née de l'électrification de quatre quartiers périphériques. L'engouement actuel de la population à se brancher pour créer des emplois et les effets bénéfiques sur la vie quotidienne démontrent la pertinence de notre revendication libellée « Le droit à l'énergie pour tous », un droit oublié. Aujourd'hui, il suffirait d'atterrir la nuit au Niger pour découvrir des territoires délaissés dans le noir. Or il est indéniable que sans cette lumière indispensable à la poursuite d'activités nocturnes pour compléter celles qui se pratiquent le jour, l'accès au développement durable restera un rêve hors d'atteinte.



Comment le Conseil Mondial de l'Énergie appréhende-t-il la question de la solidarité et de la coopération sur la question de l'accès à l'énergie ?

Jean-Eudes MONCOMBLE. L'accès à l'énergie se trouve au cœur des préoccupations du Conseil Mondial de l'Énergie, qui est présent dans une centaine de pays dont deux tiers de pays en développement. Par conséquent, la question de l'accès à l'énergie y est plus présente que dans d'autres organisations internationales.

Le Conseil Mondial de l'Énergie met en avant l'idée d'un « trilemne » énergétique, qui constitue notre unité de mesure pour évaluer les politiques énergétiques et climatiques des différents pays. Ce trilemne caractérise les liens entre la notion de justice énergétique et d'accès à l'énergie pour tous, la dimension de sécurité énergétique et la notion d'environnement soutenable, qui renvoie à l'ensemble des problématiques environnementales. Il n'existe pas de solution qui privilégie un seul ou deux de ces piliers. Il est nécessaire d'agir sur ces trois dimensions conjointement. L'accès à l'énergie est indispensable à toute vision énergétique. Un scénario qui ne tiendrait pas compte de l'accès à l'énergie n'est pas soutenable.



Le chiffre de 1,3 milliard d'habitants n'ayant pas accès à l'électricité peut paraître réducteur parce qu'il est focalisé sur les ménages et sur l'électricité. L'accès à l'énergie est beaucoup plus large. Il doit couvrir l'ensemble des besoins des ménages, dont la cuisson des aliments, sachant que 3 milliards d'hommes utilisent encore la biomasse, qui comporte des inconvénients dramatiques puisque des enfants vont chercher du bois au lieu d'aller à l'école et des femmes s'intoxiquent en faisant la cuisine. Il est indispensable d'évoluer vers des modes de cuisson plus respectueux de la vie des personnes. L'accès à l'énergie renvoie également au besoin de mobilité, souvent oublié, et au développement des entreprises. Par conséquent, il est nécessaire de sortir d'une vision focalisée sur l'électricité et sur les ménages pour aller vers une appréhension plus globale des facteurs de développement.

Le Conseil Mondial de l'Énergie estime par ailleurs qu'il convient de laisser les pays confrontés à une problématique d'accès à l'énergie définir les technologies les mieux à même de répondre à leurs besoins plutôt que de leur imposer nos solutions. Il souligne également que la dimension technologique ne constitue qu'une partie de la solution puisqu'elle requiert des compétences pour assurer la maintenance et l'entretien. L'apport de financements doit donc s'accompagner d'une réflexion sur les circuits et sur les structures à mettre en place pour assurer une gestion efficace des moyens mis à disposition.

Au-delà de l'apport de l'électricité à des villages isolés, la vision prospective de l'accès à l'énergie doit tenir compte du fait que le développement de la population se concentre sur les villes et les très grandes villes. L'accès à l'énergie deviendra un problème important des mégapoles qui se développent partout dans le monde et qui requièrent des solutions spécifiques. Les solutions de production décentralisée, adaptées au développement de l'énergie dans des villages isolés, ne répondent pas forcément aux besoins des très grands centres urbains.

Le Conseil Mondial de l'Énergie a établi deux scénarios. Le premier favorisait le rôle des États et les objectifs de lutte contre le changement climatique. Or le second scénario, qui donnait plus d'importance au marché, a procuré les meilleurs résultats en termes d'accès à l'énergie parce qu'il aboutissait à un prix de l'énergie moins élevé. L'accès à l'énergie n'est pas seulement physique, il suppose un prix abordable. Par conséquent, la dimension économique est aussi importante que la dimension physique.

Enfin, au-delà du développement de systèmes permettant d'assurer l'accès à l'énergie, nous devons nous poser la question de leur résilience et de leur capacité à s'adapter aux risques liés aux phénomènes extrêmes, climatiques ou autres.

**L'ACCÈS
À L'ÉNERGIE
SUPPOSE UN PRIX
ABORDABLE.
PAR CONSÉQUENT,
LA DIMENSION
ÉCONOMIQUE
EST AUSSI
IMPORTANTE QUE
LA DIMENSION
PHYSIQUE.**



L'accès à l'énergie est-il considéré comme un service public dans tous les pays ?

David BOYS. L'Internationale des Services Publics est une confédération mondiale créée en 1907 qui regroupe aujourd'hui les syndicats des services publics de 160 pays, pour un total de 20 millions de membres. Nous défendons les droits des travailleurs et revendiquons des conditions de travail adéquates, non seulement dans les pays en voie de développement mais également dans les pays riches.

Je tiens à souligner que les réflexions sur l'accès à l'énergie doivent également tenir compte des besoins grandissants de l'agriculture. Pour l'Internationale des Services Publics, l'enjeu réside dans la mise en œuvre de l'accès à l'énergie, surtout pour les familles les plus pauvres, en respectant les enjeux du climat. Nous nous réjouissons de l'Agenda 2030 adopté par l'Assemblée Générale de l'ONU, dont le septième objectif est d'assurer dans quinze ans l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables, modernes et abordables.

Comment y parvenir en quinze ans alors que nous n'y sommes pas parvenus en plusieurs décennies ? La solution mise en place par l'ONU réside dans les partenariats publics-privés, qui doivent permettre d'accéder aux capitaux privés des multinationales, des banques et des fonds de placement. A ce jour, les fonds privés n'investissent pas parce que le rendement est trop faible par rapport aux risques. Le plan de l'ONU prévoit de débloquer ces fonds, ainsi que ceux des caisses de retraite des travailleurs, des services publics notamment.

Je constate que les lois du marché qui existent depuis 50 ans et les expériences de privatisation initiées il y a 30 ans ne donnent pas de très bons résultats. La poursuite du maximum de profits incite les investisseurs à ignorer ou à éviter tout ce qui constitue un obstacle aux profits, qu'il s'agisse des familles pauvres, des besoins de la recherche et du développement ou de la protection du climat. Agreco est l'une des sociétés qui fait fortune dans les pays en voie de développement. Il s'agit d'une société anglaise qui produit des électrogènes transformant le diesel en électricité. Ces appareils sont omniprésents en Afrique. Ils permettent aux entreprises de faire face aux coupures de courant et tous les habitants qui en ont les moyens s'en achètent un.

La mise en place d'un partenariat public-privé s'accompagne de la recherche d'un maximum de profits et donc d'une réduction des coûts de main d'œuvre et du recours à la sous-traitance. Par ailleurs, les traités dits « de libre commerce » n'ont pas pour objectif d'assurer la liberté du commerce mais de protéger les investisseurs et d'accélérer les privatisations. Ils interdiraient notamment le retour à la régie publique qui pourrait être souhaité en cas d'échec de la privatisation. L'IST lutte donc contre ce mouvement.

Nous travaillons également à la justice fiscale. Des moyens sont nécessaires pour créer une infrastructure qui serve les intérêts de l'ensemble de la population et non seulement ceux de la classe dirigeante. Or les multinationales et les personnes les plus riches paient très peu d'impôts. Nous militons donc pour que les entreprises paient des impôts dans les pays où elles génèrent des profits et pour l'élimination de tous les paradis fiscaux.

Il est par ailleurs nécessaire de s'attaquer à la corruption. Les entreprises sont prêtes à distribuer des enveloppes pour obtenir une concession de fourniture d'énergie de plusieurs décennies, au détriment de la démocratie. Nous constatons depuis quinze ans que les grandes multinationales contrôlent nos démocraties. En tant que mouvement syndical, nous œuvrons pour une mobilisation de la classe ouvrière mais en alliance avec les militants de la société civile, dans l'objectif d'assurer des services publics de qualité et fiables pour tous.

La problématique du modèle de l'énergie ne comporte-t-elle pas une dimension politique ?

Denis VOISIN. La moitié des 1,3 milliard de personnes qui n'ont pas accès à l'électricité habite en Afrique sub-saharienne et dans une zone rurale à 80 %. C'est pourquoi la principale réponse à cette problématique réside selon la Fondation pour la Nature et l'Homme dans le développement des énergies renouvelables et en particulier du solaire photovoltaïque, une énergie longtemps délaissée parce que trop coûteuse mais dont le coût a fortement baissé ces dernières années. L'énergie solaire peut donc constituer une solution efficace pour produire de l'électricité dans les zones rurales sub-sahariennes. Ce serait une mauvaise solution de reproduire dans ces pays le modèle énergétique occidental basé sur un réseau centralisé et une production d'énergie fossile. L'enjeu des prochaines années et de la COP 21 est d'éviter les mauvaises solutions et de promouvoir les modèles plus efficaces.

L'ÉNERGIE SOLAIRE PEUT CONSTITUER UNE SOLUTION EFFICACE POUR PRODUIRE DE L'ÉLECTRICITÉ DANS LES ZONES RURALES SUB-SAHARIENNES.



Nous préconisons donc un développement du photovoltaïque en tâches de léopard, dans le cadre de petits réseaux qui pourront ensuite être interconnectés progressivement. Nous estimons que le photovoltaïque pourrait permettre d'assurer 25 % de la consommation électrique mondiale en 2050. Le coût du photovoltaïque est aujourd'hui équivalent voire inférieur à celui de moyens de production traditionnels.

Les études réalisées autour de projets sud-africains ont montré un coût du photovoltaïque et même de l'éolien inférieur de 30 % à celui d'une centrale à charbon. En outre, la technologie photovoltaïque n'est pas encore mature et possède une marge de réduction des coûts importante.

L'ENJEU DES PROCHAINES ANNÉES ET DE LA COP 21 EST D'ÉVITER LES MAUVAISES SOLUTIONS ET DE PROMOUVOIR LES MODÈLES PLUS EFFICACES.

Or le modèle actuel favorise les autres moyens de production. Les subventions aux énergies fossiles s'élèvent à 150 milliards de dollars par an, dont 21 milliards en Afrique sub-saharienne. La consommation d'énergie fossile et la construction de nouveaux outils de production fossiles sont subventionnées et le montant de ces subventions atteint 20 % du budget de certains pays d'Afrique de

l'Ouest. Il est donc urgent de réduire progressivement les subventions aux énergies fossiles. Même si elles permettent à certains ménages d'accéder à l'énergie, il est au moins possible de mettre un terme aux subventions destinées à la construction. Nous nous battons également pour que les pays qui subventionnent l'export de centrales à charbon mettent un terme à cette pratique.

Sur le total de 20 milliards de dollars de subventions à l'export des dix dernières années, 200 millions seulement ont bénéficié aux énergies renouvelables. Un basculement doit être opéré sur ce type d'outil parce qu'il est structurant pour le choix des pays en développement.

Il est problématique que le projet d'accord de la COP 21 ne mentionne que très peu le sujet de l'énergie et ne comporte pas d'objectif de long terme en termes de production d'énergie renouvelable. L'aspect positif réside dans les contributions annoncées par 150 pays dont de nombreux pays en développement qui sont disposés à jouer le jeu de la transition énergétique et du développement des énergies renouvelables. Néanmoins, ces engagements sont conditionnés à l'obtention de financements et au transfert des technologies du Nord vers le Sud.

La question du financement constitue donc un point clé des discussions de la COP 21. La France par exemple s'est engagée à porter ses financements pour le climat de 3 à 5 milliards d'euros mais les utilise essentiellement sous forme de prêts non concessionnels aux grands émergents. Seuls 9 à 10 % de ces financements bénéficient aux pays en développement. L'enjeu est donc d'orienter les financements pour le climat vers les énergies renouvelables et vers l'accès à l'énergie pour tous dans les pays qui en ont le plus besoin. Les banques de développement ont également un rôle essentiel à jouer en termes de financement et d'expertise technique pour aider les pays à développer des projets.

Jean-Eudes Moncomble, le Conseil Mondial de l'Énergie partage-t-il les solutions avancées par les autres intervenants et quels modèles faut-il abandonner ?

Jean-Eudes MONCOMBLE. Je partage en partie les solutions évoquées. Le Conseil Mondial de l'Énergie est sans réserve partisan du développement de l'énergie solaire. Les scénarios que nous avons élaborés prévoient une forte croissance de ce type d'énergie. Néanmoins, nous avons adopté une démarche bottom-up qui consiste à écouter les personnes concernées sur le terrain et à consolider les solutions qu'elles proposent. L'accès à l'énergie est un problème majoritairement rural aujourd'hui mais les grandes villes de nombreux pays vont être confrontées à un enjeu majeur de développement énergétique.

Nous risquons de voir apparaître des ghettos énergétiques dans les villes des pays en développement. L'enjeu de l'accès à l'énergie ne se limite donc pas aux zones rurales.

C'est pourquoi le Conseil Mondial de l'Énergie envisage différents types de solutions. Un modèle entièrement décentralisé ne nous paraît pas plus pertinent qu'un modèle entièrement centralisé. Nous recommandons plutôt des modèles hybrides, comprenant une production décentralisée pour les zones rurales et des centrales plus traditionnelles pour l'approvisionnement des grandes villes. Nous pensons par ailleurs que toutes les technologies peuvent progresser et qu'il serait contre-productif de les opposer car elles nous seront toutes nécessaires.



Même en optimisant l'efficacité énergétique, nous aurons besoin de tous les modes de production d'énergie pour répondre à la demande des pays en développement, que nous ne pouvons refuser. Les centrales au charbon conserveraient donc une place dans la réponse aux besoins des grandes villes. Dès lors, même si nous pouvons regretter ce constat, notre objectif doit être de rendre cette production la moins polluante possible en favorisant le captage et le stockage du carbone, en optimisant l'efficacité des centrales et en remplaçant chaque fois que possible le charbon par le gaz, qui est deux fois moins émetteur en CO₂.

Nous développons donc une approche très pragmatique permettant de satisfaire les besoins des pays en développement en essayant d'équilibrer l'accès à l'énergie, la sécurité énergétique et le respect de l'environnement. Cet équilibre passe par des modèles hybrides.

Mustafa Kadi, avez-vous le sentiment que les expériences de solidarité développées en Afrique n'accordent pas suffisamment d'importance à la concertation avec les acteurs locaux ? Par ailleurs, le développement de solutions moins polluantes dépend-il uniquement des ressources financières ? Ne dépend-il pas également de la volonté politique ?

Mustafa KADI. Les gouvernements africains s'engagent actuellement en faveur d'un mix énergétique. Nous ne devons exclure aucune source d'énergie. Néanmoins, si la communauté internationale pense que les Etats africains doivent développer certaines formes de production, il lui appartient de prendre en charge ou d'accompagner au moins une partie des investissements. Dans son PCDN, le Sénégal s'engage à construire une centrale à charbon. Si la communauté internationale est prête à l'accompagner, il acceptera de remplacer ce projet par un autre plus respectueux de l'environnement. En l'absence de soutien financier, des pays comme le Sénégal n'ont pas la possibilité d'éviter le charbon.

Les Etats africains attendent une solution à la préoccupation majeure que constitue l'absence d'accès à l'énergie. Près de 600 millions d'Africains n'ont pas accès à l'énergie aujourd'hui. Est-ce normal que l'Afrique, qui possède d'importantes sources d'énergie, envoie la matière première dans les pays riches qui l'utilisent pour s'électrifier tandis qu'elle-même reste dans le noir ? Cette situation pose un problème de responsabilité morale. Les pays pauvres ont le droit d'accéder à l'éclairage, à la communication et à l'information à travers l'énergie. Nous souhaitons démontrer à la communauté internationale, aux industriels et à la société civile qu'il est absolument nécessaire d'aider les pays pauvres à accéder à l'énergie.

David Boys, partagez-vous ce point de vue sur les aspects moraux de l'énergie et comment travaillez-vous auprès des salariés de l'énergie dans les pays pauvres ?

David BOYS. Nous promovons une certaine éthique basée sur l'idéologie que l'ISP véhicule. Le syndicat du Rwanda par exemple vient de nous saisir suite au lancement d'un projet de privatisation sous l'égide de la Banque Mondiale, de la Banque Africaine de Développement et de l'outil américain Millenium Challenge Corporation.

Le problème est que les bailleurs de fonds imposent leurs conditions, qui sont contraires aux souhaits de la population et des autres parties prenantes, y compris les membres de l'ISP.



Au Nigéria, nous avons revendiqué des politiques publiques pour l'accès universel à l'énergie. Les ressources financières issues du pétrole disparaissent et le gouvernement qui déclarait ne pas disposer des moyens nécessaires à l'accès universel a choisi la privatisation sous l'influence de l'Adam Smith Institute, basé à Londres. Ce sont toujours les organismes extérieurs qui imposent leur idéologie. Nous avons donc apporté notre aide au syndicat du Nigéria en présentant une étude sur les résultats des expériences de privatisation mises en place il y a quinze ans et sur les impacts de la privatisation en matière de tarifs, de qualité et d'accès à l'énergie. Or c'est l'armée qui a pris le contrôle du système de production et de distribution de l'électricité et c'est par les armes que les décisions sont imposées.

NOUS SOUHAITONS DÉMONSTRER À LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE, AUX INDUSTRIELS ET À LA SOCIÉTÉ CIVILE QU'IL EST ABSOLUMENT NÉCESSAIRE D'AIDER LES PAYS PAUVRES À ACCÉDER À L'ÉNERGIE.



L'Afrique du Sud a mis en place une politique d'énergies renouvelables. Or les traités de libre-échange ont permis aux multinationales de concourir aux appels d'offres et de prendre le contrôle du marché alors que l'outil de production a été financé par le contribuable Sud-Africain, tandis que les industriels locaux ne bénéficient d'aucune protection. Nous avons essayé de développer avec les syndicats des modèles coopératifs et industriels permettant un contrôle domestique de la production d'électricité. Nous n'y parvenons plus aujourd'hui à cause des accords de libre-échange. Ces traités doivent être renégociés car l'accès égal de toutes les entreprises à un marché ne signifie pas que tous les acteurs sont égaux.

La salle souhaite-t-elle réagir ?

Ute DUBOIS, enseignant chercheur à l'Institut Supérieur de Gestion. La réflexion sur l'accès à l'énergie est souvent axée sur l'offre. Il est important de tenir compte également de la demande. Un accès théorique à un réseau électrique n'implique pas un usage réel de la part des populations. Il est donc nécessaire d'étudier les usages. Les utilisateurs par exemple sont sensibles à la possibilité d'utiliser différents combustibles pour sécuriser leur approvisionnement. Il convient également de s'intéresser au rôle des femmes, qui sont souvent mises de côté par les processus décisionnels alors qu'elles sont de grandes utilisatrices d'énergie.

Concernant l'offre, de même qu'en France il serait pertinent que les plus pauvres puissent vivre dans les logements les mieux isolés, il convient de permettre aux habitants des pays pauvres d'accéder à des technologies avancées, en matière d'éclairage notamment, afin d'optimiser l'utilisation de l'énergie.

Enfin, nous devons encourager l'innovation en matière d'accès à l'énergie. Nous ne devons pas répliquer les modes de développement des pays européens mais réfléchir à des méthodes plus performantes ou adaptées à un contexte différent. La construction de nouveaux logements dans les centres urbains pose également la question des modes de fourniture d'énergie.

De la salle. L'énergie nucléaire est sollicitée par de très nombreux pays, dont la Chine. Qu'en est-il de l'accès des pays en développement à cette énergie ? Ne conviendrait-il pas de prendre des dispositions au niveau international pour assurer la sûreté de ces installations ?



Jean-Eudes MONCOMBLE. Il est vrai que l'efficacité énergétique est susceptible de contribuer à l'accès à l'énergie. Malheureusement, nous ne nous inscrivons pas encore dans ce genre de démarche. Lorsque nous nous débarrassons en Europe d'un vieux réfrigérateur ou d'une vieille voiture, la probabilité qu'ils soient revendus en Afrique n'est pas négligeable. Nous devons donc commencer par résoudre la problématique de la gestion de nos déchets.

Par ailleurs, la mise en place de transferts de technologie suppose que nous trouvons un modèle économique viable. Les pays en développement ont effectivement besoin des technologies les plus efficaces. Néanmoins, lorsqu'une entreprise fait l'effort de développer une nouvelle technologie, il est normal qu'elle récupère son investissement. Nous devons donc trouver un modèle pour aider les nouvelles technologies à pénétrer les marchés en développement tout en respectant la revendication légitime des entreprises qui les ont développées.

Lorsque je dis que nous avons besoin de toutes les technologies pour répondre aux besoins en énergie, j'inclus le grand hydraulique, pour lequel les pays en développement présentent un potentiel important, et le nucléaire. Le grand hydraulique présente des inconvénients en termes de déplacement de populations notamment et le nucléaire pose un problème de sûreté. Le nucléaire ne peut être utilisé que dans un cadre garantissant sa sûreté. Nous devons donc mettre en place un système de gouvernance qui réponde à cet enjeu. De nombreux pays aspirent à disposer d'une énergie nucléaire sûre.



La question de l'accès à l'énergie renvoie également à la notion de mobilité. Nous ne pouvons imaginer qu'un pays en développement mette en place un système de transport n'utilisant aucun produit pétrolier. Il est néanmoins possible de réduire les émissions liées aux déplacements urbains grâce à des solutions relativement peu coûteuses telles que les bus en site propre.

L'utilisation de la biomasse peut sembler une solution intéressante pour l'accès à l'énergie dans les pays en développement. Néanmoins, cette solution pose un problème d'usage des sols sachant qu'ils ont souvent du mal à nourrir leur population. Par ailleurs, la biomasse est la forme d'énergie qui consomme le plus d'eau.

Denis VOISIN. Les femmes ont effectivement un rôle important à jouer, comme le souligne le réseau Climat et Développement qui porte leurs propositions.

Nous serons confrontés aux mêmes enjeux que les grandes villes des pays en développement puisque nos villes, très énergivores, devront effectuer une transition énergétique pour réduire fortement le recours aux énergies fossiles. Il n'existe pas de centrale à charbon propre et le captage-stockage de CO2 n'en est qu'à ses prémices puisqu'il existe un seul pilote

au monde et les professionnels estiment que cette solution ne pourra être appliquée avant vingt ou trente ans, à condition d'être acceptée par la population. Les centrales à gaz sont effectivement moins émettrices que le charbon mais les énergies renouvelables sont également susceptibles de répondre à des besoins urbains. Par ailleurs, contrairement au nucléaire, les énergies renouvelables ont des retombées économiques locales immédiates parce que les populations des pays en développement peuvent se les approprier rapidement. De même, les réseaux décentralisés sont simples et de nombreuses innovations permettent de réduire régulièrement le coût du stockage.

Mustafa KADI. En tant que producteurs d'uranium, les pays africains ne sont pas opposés à l'énergie nucléaire. Il est néanmoins nécessaire de renforcer son suivi pour assurer la sûreté et la gestion des déchets. La recherche peut également apporter des améliorations sur ces deux points. Lors de la conférence d'Abuja, tous les pays africains se sont prononcés en faveur d'un projet de centrale nucléaire qui pourrait être construite au Nigéria.

Pour obtenir l'accompagnement des Etats-Unis, les pays en développement sont tenus de respecter un certain nombre d'indicateurs, dont aucun n'exige la privatisation des sociétés publiques. Ces indicateurs portent sur la bonne gouvernance et imposent aux Etats de revoir la gestion de leurs entreprises. Le Nigéria fournit 80 % de l'électricité consommée par le Niger. Par conséquent, la privatisation de la société nigérienne qui produit l'électricité risque d'avoir un impact sur le coût de l'électricité au Niger.

L'accès à l'électricité permettra d'émanciper les femmes, qui n'auront plus besoin d'aller chercher du bois. De même, les jeunes filles pourront étudier plus facilement.

Nous souhaitons que la COP 21 aboutisse à un accord qui reconnaisse le droit à l'énergie. Nous avons demandé à la France de porter les revendications des Etats africains auprès des Nations Unies et de soutenir le projet de journée internationale sur l'accès à l'énergie durable. Tant qu'il n'y aura pas de solidarité entre Etats, entre le Nord et le Sud, l'accès à l'énergie des populations des pays africains restera une utopie. La France a le devoir d'aider les pays qui lui vendent leur uranium à s'électrifier.

De la salle. Actuellement, la position des pays riches consiste-t-elle à apporter des solutions clés en main aux pays en développement ou à les former pour que chacun puisse prendre ses décisions en fonction de sa culture et de sa géographie ?

Jean-Eudes MONCOMBLE. Notre objectif doit effectivement être de laisser les pays réfléchir aux solutions qui leur conviennent le mieux en fonction de leur histoire et de leurs capacités et de les aider à mettre en œuvre celles qu'ils auront choisies. J'ai participé en Namibie à un colloque organisé par les Africains sur les énergies renouvelables, lors duquel une société namibienne présentait une parabole dotée d'une marmite en son centre et permettant de chauffer de l'eau. Cette technologie simplissime répondait à un besoin réel et attirait tous les Namibiens qui étaient bien plus intéressés par elle que par les solutions élaborées des autres exposants, moins adaptées au contexte.

Le Conseil Mondial de l'Energie espère qu'un accord sera signé à l'issue de la COP 21, même s'il ne répond pas à tous nos souhaits, afin de permettre au moins de sortir de l'après Copenhague. Les discussions sur le changement climatique ont jusqu'à présent surtout tendu à l'atténuation du réchauffement. Par conséquent, nous espérons que le prochain accord donnera une plus grande part à l'adaptation aux effets du réchauffement, tout en intensifiant les efforts d'atténuation. Or l'adaptation aux effets du réchauffement peut accompagner l'aide au développement et favoriser d'autres manières de produire de l'énergie. L'atténuation, l'adaptation et l'aide au développement se rejoignent.



Par conséquent, nous souhaitons que l'accord de la COP 21 porte une vision globale de ces enjeux, au-delà de l'objectif de limitation du réchauffement à 2 degrés, pour aider les pays en développement à aller vers leur modèle de développement énergétique, qui doit être plus sobre.

Denis VOISIN. Les occidentaux continuent d'encourager les pays en développement à adopter des technologies classiques alors qu'elles ne sont plus rentables. En effet, en incluant les dépenses d'investissement, l'énergie produite par une centrale à charbon ou par une centrale nucléaire présente un coût supérieur aux énergies renouvelables décentralisées, d'autant plus qu'elle nécessite de développer un réseau capable de transporter l'énergie. Par conséquent, nous formulons le souhait que les financements pour le climat soient réorientés vers les mesures d'adaptation et bénéficient dans une plus large mesure aux pays en développement qui en ont le plus besoin.

D'autres mesures devront être prises par le G20, l'OCDE et les banques de développement pour mettre en place un modèle économique compatible avec l'objectif de limitation du réchauffement à 2 degrés.

David BOYS. Le secteur de l'énergie est un secteur très masculin. Par conséquent, nous souhaitons encourager l'accès des femmes à la formation aux métiers de ce secteur.

Le principe de protection de la propriété intellectuelle fait partie d'un processus de financiarisation de presque toute activité humaine. Nous devons donc rappeler que la recherche fondamentale est majoritairement financée par des fonds publics. Nous avons été capables de trouver d'importants moyens pour sauver les banques. Par conséquent, nous devons trouver les fonds requis à la limitation du réchauffement climatique, qui constitue un enjeu plus important.

Le barrage de Bujagali en Ouganda, capable de produire 250 mégawattheures, n'a pas été construit pour apporter l'électricité aux populations pauvres et rurales. De même, la société publique Sud-Africaine Eskom s'est engagée contractuellement à fournir de l'électricité à un prix très bas pendant cinquante ans à des usines d'aluminium.

L'Internationale des Services Publics souhaite que la COP 21 aboutisse à un accord de réduction des émissions de gaz à effet de serre applicable, universel, ambitieux et contraignant, tenant compte de la transition des travailleurs affectés. En effet, il est indispensable d'assurer une transition équitable aux travailleurs pour qu'ils accompagnent le changement.



Table ronde 2 : La précarité énergétique : quelles solutions pour les pays développés ?

Marc BARRIER, Directeur général de la Compagnie Parisienne du Chauffage Urbain

André CHASSAIGNE, Président du Groupe des députés Gauche Démocrate et Républicaine

Pierre-Luc DESGAGNÉ, Vice-président des affaires corporatives et Secrétaire général d'Hydro-Québec

Bertrand LAPOSTOLET, Responsable de programme de la Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés

Denis ROCHETTE, Responsable du pôle politique d'ATD Quart Monde

Philippe PACAUD, Responsable de la Mission Précarité Énergétique et Développement Durable, TOTAL Marketing France

Gilles PEREYRON, Vice-président de l'ONG Droit à l'énergie - SOS Futur, France

La crise sans précédent qui touche l'Union Européenne entraîne un accroissement de la pauvreté et de la précarité énergétique, qui fait néanmoins l'objet d'un traitement très différents selon les pays puisque certains ne reconnaissent pas cette notion. En France, la loi de transition énergétique adoptée récemment a généré d'importantes déceptions sur ce point.

Quelles solutions pouvons-nous apporter aux précaires de l'invisible ? Quelle est la nature de la précarité énergétique dans les pays développés ? Quels sont les facteurs qui la déclenchent ?

Gilles PEREYRON. La précarité énergétique est apparue en Europe à partir de 1996 avec la libéralisation du marché de l'électricité et du gaz. Le Royaume-Uni est le premier pays à avoir été touché et à avoir défini la notion de précarité énergétique. Depuis, la précarité s'est étendue à toute l'Europe mais tous les pays européens ne la reconnaissent pas. Cette notion est abordée différemment selon les pays et il n'existe pas de directive sur la précarité énergétique. Néanmoins, la Commission Européenne de l'Énergie

a réalisé une étude qui montre que la précarité énergétique touche entre 75 et 125 millions de personnes en Europe et qu'elle résulte de la combinaison de trois facteurs à savoir la faiblesse des revenus des foyers, la mauvaise isolation thermique des logements et le coût élevé de l'énergie.



La question de la faiblesse des revenus, c'est-à-dire de la faiblesse des salaires et des pensions dans les pays européens et donc de la répartition des richesses n'est jamais abordée lors des débats sur la précarité énergétique. Tous les intervenants se focalisent sur l'isolation thermique des logements, comme si améliorer l'isolation des logements permettait de réduire la précarité énergétique alors qu'elle permettra surtout de réduire la consommation d'énergie. L'isolation des logements ne suffira pas à donner accès à l'énergie aux personnes à trop faibles revenus. Enfin, le coût de l'énergie a fortement progressé en Europe sous l'effet de la libéralisation de l'électricité et du gaz, qui part du principe que l'énergie serait une marchandise comme une autre et qu'il suffit de créer un marché pour couvrir les besoins en électricité. Depuis 1996, les prix de l'électricité et du gaz ont très fortement augmenté. En Allemagne par exemple, le kilowattheure domestique est passé de 14 à 29 centimes, tandis que les industriels bénéficient de mesures leur assurant des tarifs plus abordables. Or l'Allemagne ne reconnaît pas la précarité énergétique. Chaque l'Allemagne ne reconnaît pas la précarité énergétique. Chaque l'Allemagne ne reconnaît pas la précarité énergétique. Chaque l'Allemagne ne reconnaît pas la précarité énergétique. Certains ont mis en place des aides au paiement des factures d'énergie mais ces aides ne portent pas sur la précarité énergétique elle-même. Selon les données de l'organisme de consommation de Rhénanie, nous pouvons estimer à 500 000 le nombre de coupures d'électricité pour

**LA PRÉCARITÉ
ÉNERGÉTIQUE
RÉSULTE DE
LA COMBINAISON
DE TROIS FACTEURS
LA FAIBLESSE
DES REVENUS
DES FOYERS,
LA MAUVAISE
ISOLATION
THERMIQUE DES
LOGEMENTS ET
LE COÛT ÉLEVÉ
DE L'ÉNERGIE.**



défaut de paiement par an en Allemagne. Ce constat dément l'idée selon laquelle la précarité électrique serait liée au chauffage électrique puisqu'en Allemagne, seuls 5 % des foyers se chauffent à l'électricité.

En France, le kilowattheure domestique coûte 14 centimes, ce qui constitue déjà un niveau élevé, parce que les tarifs sont encore régulés, ce qui n'est plus le cas en Allemagne et dans de nombreux autres pays européens. Dans notre pays, 11 millions de personnes se trouvent en situation de précarité énergétique et 22 % des ménages sont à la limite de la précarité.

S'agissant du parc immobilier français, 58 % des 12 millions d'immeubles et 51 % des 16 millions de maisons individuelles ont été construits avant 1975 sachant que selon l'Insee, les appartements construits avant cette date présentent une surconsommation de 36 % et les maisons une surconsommation de 15 %. Le chauffage du secteur résidentiel émet à lui seul 72 millions de tonnes de CO₂ pour une consommation de 357 TWh toutes énergies confondues. Par ailleurs, plus de 38 % des personnes vulnérables utilisent le chauffage au fioul, contre 13 % pour celles qui utilisent l'électricité. Il apparaît donc que le chauffage électrique n'est pas l'unique responsable des émissions de CO₂ ni de la précarité énergétique.

La France a instauré un tarif de première nécessité pour l'électricité et le gaz, qui répond non aux besoins de chauffage mais au droit à l'énergie pour tous. Nous estimons que le chèque énergie prévu par la loi de transition énergétique constitue un progrès pour la couverture des besoins en chauffage mais qu'il ne doit pas remplacer les tarifs sociaux car cela entraînerait une multitude de coupures, d'autant plus que les tarifs sociaux ne nous paraissent pas suffisamment élevés. Lors de la préparation de la loi de transition énergétique, nous avons adressé des courriers au Gouvernement et aux présidents de groupe de l'Assemblée Nationale pour inscrire le droit à l'énergie pour tous dans la loi. Le groupe Gauche Démocrate et Républicain a proposé un amendement qui a été retenu et qui vise à « garantir aux personnes les plus démunies l'accès à l'énergie, bien de première nécessité, ainsi qu'aux services énergétiques ». Nous avons donc obtenu une avancée importante car cette disposition permettra aux mairies de se prononcer contre les coupures d'électricité pour impayé.

A ce jour, l'Equateur et le Niger sont les seuls pays à avoir inscrit l'accès à l'énergie comme un droit fondamental dans sa Constitution.

En 1946, le Conseil National de la Résistance posait le principe d'égalité d'accès à l'énergie, qui inspira ensuite la péréquation tarifaire. Depuis, les phénomènes de privatisation, la mise en place d'un marché européen et l'ouverture à la concurrence, qui permet parfois de faire baisser les prix, sont intervenus. Le service public de l'énergie possède-t-il encore une place dans la lutte contre la précarité énergétique ?

André CHASSAIGNE. Nous considérons que les discussions sur l'énergie et la précarité énergétiques ne peuvent être déconnectées des grands choix de société, qui conditionnent les réponses que nous pourrions apporter. Les solutions à mettre en œuvre dépendent de grands choix politiques. Si nous suivons la voie du libéralisme, il sera d'autant plus difficile de lutter contre la précarité énergétique et d'apporter des solutions. En effet, la maîtrise publique, qui fait partie des remèdes à la précarité énergétique, est gravement mise en cause. Elle l'est progressivement et sur la base d'une argumentation appelant à la responsabilisation citoyenne et territoriale, pour ne pas dire régionale. Au travers des propositions qui sont émises actuellement, nous voyons que l'objectif est de mettre à bas l'unicité de la production énergétique dans notre pays. Cette situation est donc d'une extrême gravité car la création de territoires possédant une forme d'autonomie et chargés de gérer eux-mêmes la production et la distribution d'électricité conduirait à remettre en cause le système de péréquation tarifaire et donc le principe d'égalité d'accès à l'énergie.



Au-delà de quelques aspects positifs, la loi de transition énergétique renforce la politique de privatisation engagée depuis une dizaine d'années. Nous craignons par exemple qu'EDF n'ait pas la possibilité de répondre à tous les appels d'offres qui doivent être effectués dans le cadre du renouvellement des concessions hydrauliques. La loi de transition énergétique instaure des sociétés d'économie mixte contrôlées en théorie par les collectivités territoriales qui détiendraient 51 % du capital. Ce système induit un risque réel de privatisation généralisée. Si les barrages sont privatisés, les entreprises privées se les approprieront en appliquant des exigences de rentabilité à court terme contradictoires avec les exigences d'un service public de l'énergie.



La politique de l'habitat et des économies d'énergie requiert d'importants moyens. Or les crédits alloués aux collectivités territoriales sont généralement entièrement consommés après un ou deux trimestres comptables. Nous n'avons donc pas les moyens d'accompagner la politique de réduction de la consommation d'énergie des logements et de lutter contre la précarité énergétique.

Le Groupe des députés Gauche Démocrate et Républicaine a réussi à introduire un amendement permettant la reconnaissance de l'accès à l'énergie comme un droit fondamental. Néanmoins, le problème n'est pas réglé car ce droit ne comporte pas une dimension opposable. Sa mise en œuvre nécessiterait de nombreuses modifications concernant notamment les contrats de fourniture d'énergie. Par conséquent, l'application de ce droit n'est pas encore garantie.

La situation en termes de précarité énergétique s'aggrave malgré les très grands projets mondiaux tels que les Objectifs du Millénaire et l'Agenda 2030 sur le Développement Durable ou la loi de transition énergétique française. Ces projets sont-ils à la hauteur ou n'adressent-ils qu'une partie du problème ?

Denis ROCHETTE. ATD Quart Monde est un mouvement international sans appartenance politique ni confessionnelle, créé il y a près de soixante ans par des familles du camp de sans-logis de Noisy-le-Grand. Nous menons des actions qui visent à détruire la misère par l'accès de tous aux droits fondamentaux, pour une égale dignité de tous. ATD veut dire « Agir Tous pour la Dignité ».

Les personnes qui composent ce mouvement sont des militants ayant l'expérience de la grande pau-

vreté, des volontaires permanents vivant en général dans les quartiers difficiles et des citoyens qui ne subissent pas ces situations extrêmes mais qui participent à ce combat. Notre objectif est d'agir contre la misère en partageant le savoir et la culture, en agissant pour l'accès de tous aux droits de tous, en mobilisant les citoyens, les institutions, les autorités et les universités pour que le savoir des plus pauvres soit effectivement pris en compte et que la lutte contre la grande pauvreté constitue une priorité pour tous.

**CE SONT
LES POPULATIONS
LES PLUS DÉMUNIES
QUI SUBISSENT
LE PLUS LES
CONSÉQUENCES
DU DÉRÈGLEMENT
CLIMATIQUE,
DANS LES PAYS
EN DÉVELOPPEMENT
MAIS ÉGALEMENT
DANS LES PAYS
DÉVELOPPÉS.**

Notre démarche repose sur la conviction profonde que les personnes possédant l'expérience de la précarité doivent être parties prenantes des solutions. Tout ce qui n'est pas réfléchi avec elles risque de se retourner contre elles. Nous l'avons vérifié au travers des Objectifs du Millénaire pour le Développement en travaillant sur ce programme de développement durable à horizon 2030 avec des personnes ayant l'expérience de la précarité et des chercheurs et universitaires issus de plusieurs continents. Ils ont constaté que l'objectif de réduire de 50 % la pauvreté dans le monde conduit à concentrer les efforts sur les populations très proches du seuil de pauvreté et à négliger les plus vulnérables. D'où la demande visant à ne délaisser personne et à s'adresser en priorité aux plus défavorisés. Cette idée est maintenant défendue par la plupart des Etats membres et est inscrite dans le texte final de l'Agenda 2030.

**LES PERSONNES
POSSÉDANT
L'EXPÉRIENCE
DE LA PRÉCARITÉ
DOIVENT ÊTRE
PARTIES PRENANTES
DES SOLUTIONS.**

Il apparaît par ailleurs que pour la première fois, les Objectifs du Développement Durable lient étroitement les politiques visant à éliminer la pauvreté avec celles visant à préserver la planète. Néanmoins, comment s'assurer que les populations les plus pauvres ne soient pas aussi les victimes des mesures prises pour lutter contre le réchauffement climatique ? En effet, ce sont les populations les plus démunies qui subissent le plus les conséquences du dérèglement climatique, dans les pays en développement mais également dans les pays développés.

Le regard de ces populations, leur expérience, leur intelligence des situations difficiles sont essentielles pour mettre en place des solutions qui ne les excluent pas. Ce sont souvent des experts du recyclage, qui sont révoltés par nos sociétés de gaspillage. C'est un véritable gâchis de se priver de l'intelligence et de l'expérience de ces personnes.





La loi de transition énergétique comporte un volet sur la lutte contre la précarité énergétique. Néanmoins, nous conservons de nombreuses interrogations sur les mesures, constituées essentiellement d'aides économiques, et sur leur capacité à atteindre les populations les plus vulnérables. Le chèque énergie par exemple bénéficiera-t-il à davantage de personnes que les tarifs sociaux, qui sont déjà loin d'atteindre tous les ayant-droits, surtout parmi les plus démunis ? Comment faire pour que les efforts d'isolation thermique des logements ne relèguent pas les plus pauvres dans les logements les moins bien isolés, les exposant à des surconsommations d'énergie ? Comment associer les personnes en situation de précarité aux

LE PROBLÈME DES VICTIMES DE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE N'EST PAS D'ACCÉDER À LA RESSOURCE MAIS DE RÉUSSIR À LA PAYER.

nouveaux emplois générés autour du développement durable ? Comment faire en sorte qu'ils bénéficient également aux personnes les plus éloignées de l'emploi ?

Le rapport rédigé en 2010 par la mission Transformation des modes de vie, des comportements et de la consommation permet d'apporter quelques propositions. Ce rapport commandé par le Gouvernement de l'époque a été

rédigé par Pierre Saglio, alors Président d'ATD Quart Monde France, et Alain Chausson, vice-Président de l'association Consommation Logement Cadre de Vie. Constatant que le non accès à l'énergie rend la vie quotidienne impossible et que le non accès à internet réduit l'accès à l'information indispensable à l'exercice de la citoyenneté, ils proposent une tarification progressive et modulée selon les revenus de chacun, non stigmatisante, tout en limitant les surconsommations. Ce système permettrait de limiter les coûts fixes des ménages les plus modestes alors qu'actuellement, le ticket d'entrée pénalise les basses consommations.

La mission propose par ailleurs de permettre à tout ménage contraint par un mode de consommation excessif, conduisant à des factures trop élevées, de bénéficier d'aides lui permettant d'investir pour réduire ses consommations. Enfin, elle recommande de créer un dispositif global de solvabilisation des ménages qui s'appliquerait à l'ensemble des services essentiels. Dès que le loyer et le coût d'accès aux services essentiels dépasseraient un certain seuil de revenus, les aides au logement seraient revalorisées. Cette proposition rejoint celle d'un rapport sur la précarité énergétique qui préconise que la charge énergétique ne dépasse pas 10 % des revenus. Or selon l'Insee, 14,4 % des ménages français présentaient un taux d'effort énergétique supérieur à 10 % en 2006.

La Fondation Abbé Pierre s'investit fortement et depuis longtemps sur les questions énergétiques. Elle a notamment mené des actions concernant le logement.

Bertrand LAPOSTOLET. La Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés s'intéresse au sujet de la précarité énergétique depuis plus d'une décennie, la considérant depuis longtemps comme une composante du mal-logement. Être mal-logé, cela peut être vivre en situation de précarité énergétique dans son logement. Nous sommes donc engagés dans la lutte contre la précarité énergétique en apportant un soutien aux acteurs de terrain, principalement au travers du réseau associatif, pour mener des actions concrètes en direction des personnes touchées par le phénomène. Notre action consiste également à interpeller les décideurs et la société pour faire évoluer le contexte lors de la présentation de notre rapport annuel sur l'état du mal-logement, qui se tient chaque année aux alentours du 1er février. Ce rapport intègre la dimension de la précarité énergétique depuis de nombreuses années.

Nous nous mobilisons donc en faveur de la mise en œuvre d'une politique publique de lutte contre la précarité énergétique. Après la loi de Grenelle 2 qui a formalisé cette problématique en 2010, la loi de transition énergétique constitue une étape importante et reflète une réelle prise de conscience, même si de nombreux efforts doivent être menés pour assurer sa mise en œuvre. A l'origine, la problématique de la précarité énergétique était surtout envisagée à partir des impayés, alors qu'elle porte sur la privation. Le problème des victimes de la précarité énergétique n'est pas d'accéder à la ressource puisqu'ils sont connectés au réseau mais de réussir à la payer. Cette difficulté concerne 20 % des ménages, soit 5,1 millions de ménages ou 11 millions de personnes selon le recensement réalisé en 2014 de l'Observatoire National de la Précarité Énergétique sur les bases de l'enquête Logement de 2006. Nous attendons donc les résultats de la nouvelle enquête Logement, qui nous conduiront peut-être à constater que le phénomène est encore plus massif.





Au moins un ménage sur cinq subit la précarité énergétique. Par conséquent, nous ne pouvons plus nous contenter de petites aides en direction des plus pauvres. La transition énergétique ne sera viable que si la politique mise en œuvre est centrée sur la question de la précarité énergétique.

Il y a deux ans, le débat national sur la transition énergétique a abouti à un consensus sur les moyens de lutter contre la précarité énergétique, consistant à traiter de manière équilibrée les effets en aidant les personnes à payer leur facture et les causes en réduisant le plus rapidement possible le nombre de passoires thermiques occupées par les plus pauvres. Nous avons donc été très déçus par le projet de loi déposé au Parlement, dont aucun article ne mentionnait la précarité énergétique. Seul l'article 60 sur 62 évoquait le chèque énergie. Le projet de loi était donc extrêmement réduit par rapport au travail partagé par nombre d'acteurs lors du débat national. La forte mobilisation des ONG, des associations, de certains parlementaires et des rapporteurs de la loi qui ont été convaincus de l'importance de ce sujet a permis d'enrichir la loi de principes et de mesures politiques consistantes, qu'il convient néanmoins de renforcer.

Le débat parlementaire a notamment permis d'inscrire dans la loi un objectif de rénovation thermique ciblé de 500 000 logements par an, dont au moins 50 % occupés par des ménages modestes. Actuellement, la politique de rénovation thermique couvre 120 000 logements HLM par an et 50 000 logements privés. La loi prévoit donc des moyens pour atteindre l'objectif en 2017, tels que les certificats d'économie d'énergie dédiés à la précarité énergétique qui doivent néanmoins encore faire l'objet d'arbitrages. La loi prévoit par ailleurs des dispositions pour empêcher la location de passoires thermiques en intégrant des critères de performance thermique à la notion de décence.

Enfin, même si les causes sont traitées à partir de 2017, les ménages précaires ont besoin d'une aide immédiate pour réduire autant que possible la privation d'énergie, qui a des impacts importants sur la santé. Le chèque énergie répond à l'enjeu de l'équité puisqu'il englobe toutes les énergies de chauffage. En revanche, sa mise en œuvre sera complexe alors que nous préconisons d'intégrer l'aide au paiement de l'énergie dans les aides au logement. Par ailleurs, les informations dont nous disposons sur les arbitrages laissent penser que le montant du chèque énergie sera insuffisant. Nous demandons un chèque énergie d'un montant moyen de l'ordre de 400 euros par an, sachant que la dépense moyenne en énergie des ménages s'élève à 1 800 euros par an. Or le montant moyen du chèque énergie sera vraisemblablement largement inférieur à 200 euros par an. Par conséquent, l'application de cette mesure prend la forme du saupoudrage et n'aura pas de réel effet sur la privation des ménages.

Pierre-Luc Desgagné, quelle est l'expérience des Québécois en matière de lutte contre la précarité énergétique ?

Pierre-Luc DESGAGNÉ. Grâce aux politiques mises en place au Québec, le tarif du kilowattheure domestique est de l'ordre de 5 centimes d'euros en 2015. Au début des années 60, 46 entreprises se partageaient le service électrique au Québec, entraînant d'importantes disparités de service et de tarifs entre les régions. Certaines bénéficiaient d'un service parfait à taux très bas, attirant les entreprises tandis que dans d'autres l'éclairage variait selon les jours. René Lévesque a alors décidé de nationaliser les compagnies d'électricité. Cette décision ne s'est pas traduite par des expropriations mais a été mise en œuvre par des achats de gré à gré des actions des entreprises afin de préserver leurs intérêts économiques et ceux de la population. Cet investissement de l'ordre de 600 millions de dollars canadiens a permis de créer une entité exceptionnelle, Hydro-Québec, qui gère le service électrique sur l'ensemble du territoire de la production jusqu'à l'alimentation des 4,2 millions de résidences qui en bénéficient.



Ce système a permis des tarifs bas, stables et uniformes et un service d'égale qualité dans l'ensemble du Québec. Il s'est accompagné du choix de l'énergie renouvelable au travers de l'hydroélectricité avec réservoir dès les années 60. Ce choix ne s'est jamais démenti, y compris lors d'un débat sur l'opportunité d'opter pour le nucléaire dans les années 70. La majorité a décidé de conserver l'hydroélectricité, pas uniquement pour des raisons environnementales. Le Québec n'a donc jamais regretté ce choix de l'énergie renouvelable, qui lui offre une bonne position dans la lutte contre les changements climatiques. Au Québec, la production électrique génère moins de 1 % des émissions de gaz à effet de serre contre 30 % dans la plupart des pays. En outre, le Québec est en mesure d'exporter une partie de son énergie vers ses voisins du Sud et d'autres juridictions canadiennes, qu'il aide ainsi à réduire leur empreinte carbone.



Hydro-Québec fait partie du périmètre étatique mais ses employés ne sont pas des fonctionnaires de l'Etat. Les aspects contractuels sont également gérés à distance, selon un système permettant de se préserver de toute possibilité de corruption. Le choix du Québec a par ailleurs permis de préserver l'eau et le territoire, qu'il estime ne pouvoir se privatiser. Ainsi, les redevances provenant de l'exploitation de l'eau et du territoire bénéficient à la majorité. Avec Hydro-Québec, le Québec a donné la preuve qu'il est possible d'exercer un contrôle de l'Etat sur ses propres ressources et d'appliquer des solutions déterminées par les populations locales avec rigueur et productivité.

André CHASSAIGNE. L'exemple du Québec démontre que lorsque la volonté politique est suffisamment forte, des solutions existent. C'est le cas également dans le domaine de l'agriculture où le Québec est parvenu à préserver ses producteurs de lait en leur garantissant un revenu minimum au travers d'un coefficient multiplicateur entre le prix qui leur est payé et le prix à la consommation.

Philippe Pacaud, l'entreprise Total mène de nombreuses actions de lutte contre la précarité énergétique, dont certaines sont anciennes et surtout d'ampleur internationale. Les grandes entreprises ont-elles un véritable intérêt à traiter ce problème ?

Philippe PACAUD. L'engagement de Total sur les sujets de l'accès à l'énergie date déjà de plusieurs années et constitue l'une des priorités de sa politique sociétale et environnementale, qui se traduit par des actions très concrètes et par la participation au débat public. Le fait que des personnes subissent une situation de privation ou de sous-consommation subie induit également des enjeux commerciaux. En

tant que commercialisateur de fioul domestique, nous estimons que 25 % de nos clients sont en situation de précarité énergétique. La précarité énergétique ne concerne pas uniquement les personnes inscrites dans la pauvreté depuis longtemps mais touche également des personnes confrontées à des difficultés temporaires. Nous devons donc inclure ces personnes parmi les bénéficiaires des actions de lutte contre la précarité énergétique pour leur éviter de basculer dans l'exclusion.

LES GRANDES ENTREPRISES PEUVENT ÉGALEMENT APPORTER LEUR SAVOIR-FAIRE ET LEUR CRÉATIVITÉ ET METTRE AU SERVICE D'UNE CAUSE À FINALITÉ SOCIALE LEUR EXPÉRIENCE COMMERCIALE.

Les grandes entreprises peuvent participer à la lutte contre la précarité énergétique en contribuant financièrement à l'effort national au travers d'actions philanthropiques ou sous la forme d'une taxe. Elles peuvent également apporter leur savoir-faire et leur créativité et mettre au service d'une cause à finalité sociale leur expérience commerciale. Par conséquent, nous expérimentons actuellement différents dispositifs pour montrer qu'il est possible d'adresser des questions sociales par des solutions commerciales en accompagnement d'autres modes de contribution financière.

Dans le domaine de l'habitat, nous sommes engagés depuis cinq ans auprès de l'Etat dans le cadre d'un partenariat avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat, autour du dispositif Habiter Mieux. Ce dispositif a connu un démarrage complexe dû aux difficultés d'identification des ménages précaires. Néanmoins, nous avons réussi à ce jour à aider 150 000 ménages à mettre en œuvre leur projet de rénovation, avec une contribution financière de 20 % de la part de Total. Ce programme consiste à aider les propriétaires à mettre en œuvre un projet de rénovation énergétique, sachant qu'outre un renforcement de l'isolation, les logements concernés nécessitent souvent d'autres travaux. Ces chantiers présentent donc un besoin élevé en investissement et en accompagnement.



Par conséquent, nous travaillons avec des opérateurs sociaux qui apportent une assistance à maîtrise d'ouvrage aux bénéficiaires, qui organisent le diagnostic énergétique, qui recommandent les travaux les mieux adaptés et qui aident les personnes à rechercher des financements. Nous avons notamment organisé l'opération « Les ambassadeurs de l'efficacité énergétique » avec Solidarité Habitat, qui consistait à coupler une action d'aide à l'insertion professionnelle de jeunes demandeurs d'emploi à une action de lutte contre la précarité énergétique. Nous avons ainsi embauché cent jeunes qui sont allés à la rencontre des ménages modestes et qui les ont aidés à élaborer un dossier.



Enfin, la précarité énergétique ne se limite pas à l'habitat mais touche également la mobilité, sachant que les personnes en situation de pauvreté habitent souvent loin de leur bassin d'emploi. Or la mobilité est essentielle pour assurer le retour ou le maintien dans l'emploi. C'est pourquoi Total a développé des partenariats avec des associations créant des plateformes de mobilité. Nous avons également mis en place un laboratoire de la mobilité inclusive avec des acteurs publics tels que Pôle Emploi et les missions locales, des acteurs associatifs tels que le Secours Catholique ou la Fondation Agir Contre l'Exclusion et des acteurs privés tels que PSA et AG2R.

Marc Barrier, en quoi un outil tel que celui de la Compagnie Parisienne du Chauffage Urbain présente-t-il un intérêt élevé à l'aire métropolitaine ?

Marc BARRIER. La Compagnie Parisienne du Chauffage Urbain, créée il y a 90 ans, dessert en réalité Paris et seize communes de banlieue. Son réseau de chaleur s'étend sur plus de 500 kilomètres et dessert l'équivalent de 500 000 logements, dont un tiers d'habitations, un tiers de bâtiments publics et un tiers de bureaux. Ce système de chauffage utilise la vapeur ou l'eau chaude, desservie par des échangeurs en pied de bâtiments. La moitié de la production est issue d'énergies locales et renouvelables. Nous récupérons la plus grande partie de la chaleur des usines d'incinération d'Issy-les-Moulineaux, d'Ivry et de Saint-Ouen. Nous disposons par ailleurs d'une installation qui brûle du bois et de trois installations de géothermie. Enfin, nous récupérons de la chaleur dans les réseaux d'assainissement. Nous complétons notre production par le recours au gaz à hauteur de 35 % et au charbon à hauteur de 15 %.



La CPCU est une société d'économie mixte cotée, appartenant à 34 % à la ville de Paris, à 64 % à Engie et à 2 % à d'autres investisseurs privés. Elle gagne de nouveaux clients tous les ans. Or certains d'entre eux rencontrent des difficultés. Nous avons besoin de créer en permanence de nouveaux outils de production très coûteux et nous préférons par conséquent trois clients présentant un niveau de consommation normal à un client consommant trois fois plus et dont la surconsommation prendra fin à un moment donné.

Le réseau de chaleur de la CPCU couvre un tiers de la surface construite de Paris. La France possède 500 réseaux de chaleur dont 125 en Ile-de-France. Ils chauffent 10 % à 12 % des bâtiments collectifs. Le tarif social de l'énergie ou le chèque énergie doivent donc couvrir le recours à un réseau de chaleur. Malgré les efforts des acteurs du logement social qui permettent une baisse de consommation régulière de 1 % par client et par an depuis quinze ans sur le réseau CPCU, plus de 75 % de nos clients consomment de 150 à 300 kilowattheures par mètre carré, contre 50 selon les nouvelles normes de construction.

CPCU porte la politique de la ville de Paris, qui prévoit une réduction de 25 % de la production de gaz à effet de serre et de la consommation énergétique d'ici 2020. Le groupe Engie participe également aux programmes de rénovation de l'ANAH. Par ailleurs, des discussions sont en cours avec la ville de Paris en vue d'un tarif social de la chaleur. Nous intervenons également auprès des bailleurs sociaux et des structures publiques pour les aider à réduire leur consommation.

La CPCU opère un outil public dans le cadre d'un contrat de délégation de service public courant jusqu'en 2024. Nous essayons de développer cet outil en nous inscrivant dans les politiques publiques qui sont définies.

André CHASSAIGNE. Le Groupe des députés Gauche Démocrate et Républicaine était plutôt réticent au chèque énergie parce que nous craignons qu'il se substitue à l'accompagnement social et conduise à la disparition des tarifs sociaux, alors que nous demandons une élévation des plafonds. Nous serons donc très attentifs à sa mise en œuvre. Par ailleurs, nous nous interrogeons sur le financement du chèque énergie alors que la CSPE atteint déjà un coût élevé pour les consommateurs d'électricité, est passée de 5 % à 13 % de la facture moyenne entre 2004 et 2014 et continuera d'augmenter de 2 à 3 % par an jusqu'en 2018.



Dans un modèle public, les bénéfices ne sont pas reversés aux investisseurs mais permettent de limiter la hausse des prix de l'électricité à hauteur de 1 milliard d'euros par an. Par conséquent, en cas de privatisation, les usagers ne bénéficieront plus de ce soutien. Nous devons également veiller au maintien des tarifs réglementés car leur mise en cause provoquerait une augmentation rapide du prix de l'énergie. Les choix énergétiques ne peuvent être déconnectés de la réalité sociale.

Gilles PEREYRON. Les travailleurs qui utilisent leur véhicule dans le cadre de leur activité professionnelle sont souvent implantés en zone rurale, où l'on trouve également les logements les plus énergivores et les revenus les plus bas. Ils subissent donc la double peine de la précarité énergétique.

Philippe PACAUD. Le maintien des personnes âgées en milieu rural suppose que tous les professionnels qui les accompagnent et qui parcourent de grandes distances puissent financer leur carburant.

Gilles PEREYRON. La précarité énergétique ne touche pas uniquement les habitants des quartiers populaires. C'est dans le monde rural que les précaires énergétiques sont les plus nombreux. Par ailleurs, la précarité énergétique touche dans une large mesure les personnes âgées et les familles monoparentales. Une personne de 85 ans qui perçoit une pension mensuelle de 600 euros et dont le logement nécessiterait 30 000 à 40 000 euros de travaux de réhabilitation ne réalisera jamais un tel chantier, même si l'Etat lui offre des aides. Le monde rural a donc besoin d'autres mesures.

C'EST DANS LE MONDE RURAL QUE LES PRÉCAIRES ÉNERGÉTIQUES SONT LES PLUS NOMBREUX.

Je vous renvoie à l'étude du cabinet Secafi sur les travailleurs pauvres et la double peine de la précarité énergétique de la région Rhône-Alpes. Par ailleurs, l'ONG Droit à l'énergie – SOS Futur trouve scandaleux que les personnes qui bénéficient du tarif de première nécessité soient soumises à la CSPE sachant que seuls 5 % des 7 milliards d'euros récoltés au travers de la CSPE sont utilisés pour le financement du tarif de première nécessité.

Qui sont les précaires énergétiques français ?

Denis ROCHETTE. Les précaires se trouvent parmi les habitants des quartiers difficiles et les habitants ruraux. Lors d'un débat sur les résistances d'hier et d'aujourd'hui, une militante d'ATD Quart Monde, Martine Le Corre, a souligné que l'on nous interdit même la solidarité avec notre voisin dont l'électricité a été coupée. La solidarité doit être un droit aussi pour les plus pauvres.

De la salle.

François MARQUES, Secrétaire de l'Union locale CGT de Vénissieux. J'ai le sentiment que nous vivons dans un cadre de précarité généralisée, qui s'affirme de façon généralisée et comporte un volet énergétique. Depuis la crise de 2008, le nombre de chômeurs inscrits dans le département du Rhône par exemple est passé de 80 000 à 150 000, ce qui engendre de la précarité dans de nombreux domaines.

La CPCU n'est pas réellement une entreprise publique puisqu'elle appartient à 64 % à Engie qui est elle-même largement privatisée. En outre, le gaz qu'elle consomme lui est fourni par Engie. Quoiqu'en disent les grandes entreprises, la solidarité avec les précaires incombe à la société civile, tandis qu'elles suppriment des emplois pour accroître leur productivité et pour rémunérer leurs actionnaires, en laissant les plus fragiles à la charge de la société. La solidarité devrait résider dans un partage équitable des richesses. Chaque entreprise se prétend solidaire en menant des actions de mécénat alors qu'elle contribue à la précarité généralisée. En banlieue lyonnaise, un salarié seul qui touche le salaire médian de 1 700 euros ne peut s'offrir des loisirs.

Patrick DURAND, Président de l'Institut Energie Développement. Je remarque que toutes les personnes en précarités énergétique sont systématiquement renvoyées vers les opérateurs historiques, ERDF et GRDF. Par ailleurs, la séparation des entreprises publiques EDF et GDF entraîne une série de dégradations. Le coût de l'énergie continue d'augmenter. Ne conviendrait-il pas de développer la complémentarité entre le solaire, le chauffage urbain, l'électricité et le gaz plutôt que de poursuivre la concurrence entre opérateurs ?

Depuis le début de la semaine, la Commission Européenne affirme qu'EDF ne peut pas répondre aux appels d'offres sur le renouvellement des concessions, ce qui pose problème pour le groupe EDF et renvoie par ailleurs à la question de la gestion de l'eau en France. Il conviendrait d'étendre la notion de précarité à l'accès à l'eau et de mettre en place des tarifs sociaux sur l'eau.



Alexandra COLLIN, Chargée de mission Précarité Énergétique à l'Association Energie Solidaire. S'agissant de l'identification des ménages en situation de précarité énergétique, je tiens à signaler l'existence du service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME), qui est porté et financé par les collectivités territoriales et souvent animé par une structure extérieure telle que notre association. L'objectif du SLIME est d'identifier les ménages en situation de précarité énergétique à travers tous les acteurs sociaux du territoire.

La contribution de l'entreprise Total au programme Habiter Mieux n'a-t-il pour objectif de lui permettre de respecter le quota annuel de certificats d'économie d'énergie ?

Philippe PACAUD. Les énergéticiens ont effectivement l'obligation d'inciter leurs clients à réduire leur consommation. Néanmoins, lors de la signature du programme Habiter Mieux en 2011, cette obligation ne portait pas sur les précaires. C'est donc nous qui avons choisi de dédier une partie de notre action sur les certificats d'économie d'énergie aux populations précaires. La loi sur la transition énergétique prévoit une nouvelle obligation spécifiquement ciblée sur les ménages très modestes mais en 2011, nous aurions pu choisir des actions plus faciles. C'est en application de notre politique de développement durable que nous avons décidé de consacrer une partie non négligeable de nos efforts au programme Habiter Mieux. Notre soutien, qui s'élève à plusieurs dizaines de millions d'euros, permet non seulement d'améliorer l'habitat et le pouvoir d'achat des populations pauvres mais également de soutenir l'emploi en fournissant des chantiers aux entreprises locales.

Bertrand LAPOSTOLET. Les certificats d'économie d'énergie dédiés à la lutte contre la précarité énergétique constituent l'un des enjeux de la loi de transition énergétique en cours d'arbitrage. Nous ne pouvons nous satisfaire de la seule contribution volontaire des entreprises sur ce sujet. Il est indispensable de dimensionner cette nouvelle obligation de manière à orienter bien plus de moyens vers la lutte contre la précarité énergétique en développant le programme Habiter Mieux, les SLIME et d'autres actions. Certains énergéticiens, dont les opérateurs historiques, ont adressé la question de la précarité énergétique assez tôt. D'autres les ont rejoints en apportant une contribution qui mérite d'être saluée. Néanmoins, la lutte contre la précarité énergétique nécessite un effort beaucoup plus conséquent de chaque énergéticien, et spécialement des nouveaux venus. La précarité énergétique doit être reconnue comme une composante du marché de l'énergie. Les précaires sont aussi des clients que les opérateurs ont intérêt à solvabiliser.

Aurore GILLMANN, Médiateur National de l'Énergie. Le Médiateur National de l'Énergie est l'autorité publique d'information et d'aide aux consommateurs de toutes les énergies. Il a fortement plaidé pour la mise en place du chèque énergie parce que différentes études ont montré que les tarifs sociaux ne sont pas satisfaisants. Plus de 1 million de foyers éligibles ne les touche pas à cause de problématiques de croisement de fichiers. Leur montant est insuffisant et ils sont porteurs d'inégalités puisqu'ils ne bénéficient qu'aux consommateurs d'électricité et de gaz. En outre, les consommateurs qui utilisent à la fois le gaz et l'électricité bénéficient d'une aide deux fois plus élevée que ceux qui s'alimentent entièrement à l'électricité. Un foyer chauffé à l'électricité qui perçoit une aide d'un montant moyen de 100 euros grâce au tarif social paie 200 euros de CSPE. Enfin, le dispositif est coûteux puisque les opérateurs qui fournissent l'aide sociale sont compensés par les consommateurs via les taxes.

Nous avons donc estimé qu'il était nécessaire de revoir le système pour l'étendre à toutes les énergies au travers d'un dispositif simple et mieux financé. C'est pourquoi nous avons suggéré d'instaurer un chèque énergie sur le modèle du chèque vacances et du chèque déjeuner, qui donnent pleinement satisfaction. Il appartient désormais aux responsables politiques de procéder aux bons arbitrages pour éviter de construire une usine à gaz. Nous militons également pour un quadruplement de la somme allouée. Le problème est que le chèque énergie est financé sur le budget de l'Etat, qui est contraint.

Nous regrettons en revanche que la réforme de la CSPE, qui prévoyait un élargissement de son assiette, soit reportée en raison de l'évolution de la fiscalité sur les carburants. Toutes les énergies devraient contribuer de façon égale à la transition énergétique et à l'aide sociale par le biais d'un fonds dédié.

Marc BARRIER. Le réseau de chaleur de Paris appartient à la collectivité locale, tandis que l'opérateur CPCU est une société d'économie mixte. Des travaux de rénovation d'un montant relativement faible, de 200 à 300 euros le mètre carré, permettent néanmoins de réduire la facture de chauffage de 20 %.

Bertrand LAPOSTOLET. La Fondation Abbé Pierre plaide pour la mise en place d'une aide au paiement des dépenses contraintes liées au logement incluant l'aide au logement, l'aide au paiement de l'énergie et l'aide au paiement de l'eau. Nous pensons par ailleurs que la contribution climat-énergie, qui commence à avoir un impact sur le coût unitaire de certaines énergies, doit être compensée en partie par des mesures d'aide à la facture comme le chèque énergie.



La Fondation Abbé Pierre présente une exposition sur la précarité énergétique à la mairie du 10^{ème} arrondissement de Paris à partir du 1^{er} décembre.

Denis ROCHETTE. ATD Quart Monde pense que le développement ne peut être durable que s'il n'oublie personne. Nous souhaitons donc que l'impact des programmes soit évalué en tenant compte des 20 % les plus pauvres.

Gilles PEREYRON. Droit à l'énergie – SOS Futur estime que le chèque énergie constitue une solution intéressante pour aider les précaires à chauffer leur logement parce qu'il couvre toutes les énergies. Nous pensons néanmoins qu'il est nécessaire de maintenir le tarif de première nécessité parce qu'il ne répond pas uniquement aux besoins de chauffage mais à un besoin vital d'accès à l'énergie.

Au sujet de la COP 21, nous considérons que la meilleure énergie est l'énergie capable de répondre aux besoins sociaux et vitaux des êtres humains sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins et à leur vie sur la planète.

Pierre-Luc DESGAGNÉ. La politique d'Hydro-Québec consiste à responsabiliser le client en s'adaptant à sa réalité. Le client n'a pas besoin d'apporter la preuve de son indigence. Une discussion suffit pour connaître ses conditions. Même si elle est minime, il est important que le client paie une partie de la contribution. Par ailleurs, nous n'effectuons aucune interruption de courant durant les trois mois d'hiver.

Philippe PACAUD. Il existe davantage de points de convergence que de points de divergence entre nous tous sur le sujet de la précarité énergétique et de l'accès à l'énergie. Parallèlement au cadre législatif, nous plaçons pour une plus grande coopération entre les acteurs publics, les acteurs sociaux et les acteurs privés, basée sur une relation de co-construction. Au-delà de la répartition ou du partage des richesses se pose la question de la création des richesses. Nous ne sommes pas en mesure de traiter le problème seul et nous pensons que c'est en créant de la synergie et des complémentarités entre les différents savoirs-faire que nous pourrions mener des projets intéressants tels que des écosystèmes locaux, dans les territoires ruraux notamment où la présence des associations mérite d'être renforcée.



Conclusion

Valérie GONÇALVES, *Secrétaire à l'organisation de l'ONG Droit à l'énergie - SOS Futur, France*

Mesdames, Messieurs, au nom de l'ensemble des administrateurs de notre ONG, je tiens à vous exprimer mes sincères remerciements pour votre participation à notre premier grand colloque en France.

Lors de cette matinée d'une très grande richesse vous avez tous souligné l'importance du droit d'accès à l'énergie. En effet, une grande partie de notre consommation d'énergie est justifiée par la satisfaction des besoins essentiels : se chauffer, se déplacer, se nourrir, se soigner... Il subsiste encore aujourd'hui une réelle inégalité d'accès aux ressources, en particulier à l'eau et à l'énergie entre les pays développés et ceux en voie de développement. 80% des ressources énergétiques de la planète sont consommées par 20% de la population mondiale. 620 millions d'Africains n'ont toujours pas accès à l'électricité soit près des deux tiers de la population du continent pourtant riche en ressources énergétiques. Ces situations sont devenues des facteurs d'instabilité mondiale.



Même si le bilan des objectifs du millénaire pour le développement fait état d'une division par deux du nombre de personnes vivant en situation d'extrême pauvreté depuis 1990, la pauvreté tue encore chaque année dans le monde près de 6 millions de personnes. Encore, 836 millions de personnes vivent avec moins de 1,25 dollars par jour, une personne sur quatre est mal nourrie en Afrique Subsaharienne alors qu'on gaspille 1.3 milliard de tonnes de nourritures chaque année dans le monde, 57 millions d'enfants ne sont pas scolarisés. 1.3 milliard ne disposent pas d'un réseau électrique moderne. Eradiquer la pauvreté d'ici à 2030, combattre les inégalités et le dérèglement climatique tel est le nouvel objectif fixé par l'ONU. Objectif que nous partageons.

Mais aucun de ces objectifs ne sera atteint sans un accès à l'énergie dans les pays ou régions du monde qui en sont dépourvus.

La demande mondiale d'énergie aura doublé d'ici 2050 et ce, même dans l'hypothèse de la mise en œuvre de forts programmes d'économies d'énergie dans les pays aujourd'hui les plus consommateurs. Le rapport du Programme des Nations Unies pour l'Environnement indique que, même avec une sobriété énergétique maximale, il est néanmoins nécessaire de produire 43 % d'énergies en plus qu'aujourd'hui ! si l'on ambitionne de hisser le niveau de vie des pays pauvres au niveau de vie des pays riches.

Les options énergétiques impliquent des choix de société. Pour nous, aucune source d'énergie ne doit être négligée. Elles existent toutes à des développements différents selon des mix énergétiques variés.

Alors le droit à l'énergie, un droit oublié ? J'ai envie de dire NON au regard des nombreux acteurs qui s'en préoccupent comme nous, comme vous, comme d'autres. Mais il y a urgence à ce que les grandes institutions en Europe et dans le monde l'insèrent dans des dispositifs légaux, comme par exemple d'inscrire dans les constitutions de chaque Nation, le droit à l'énergie comme un droit fondamental de l'être humain à l'instar de l'Equateur et du Niger. Il y a donc urgence à instaurer une véritable réflexion et une solidarité politique car seule l'action collective ainsi que la coopération permettront une juste adaptation de toutes les populations pour le droit à l'énergie. Il faut que son accès soit possible, en quantité suffisante, que son coût en permette l'usage et que sa qualité s'inscrive dans le cadre d'un développement humain durable.

C'est pourquoi, notre ONG propose la création d'une journée mondiale de l'accès à l'énergie durable pour tous qui pourra être un temps fort annuel de la mobilisation de tous les acteurs de ce secteur. Cette journée ne se veut pas une fin en soi mais bien comme l'outil indispensable de mesure annuelle des progrès accomplis par la lutte pour l'élargissement du droit à l'accès à l'énergie. Cette proposition a d'ores et déjà reçu le soutien de plusieurs institutions comme le Conseil Mondial de l'énergie, l'Agence Internationale de l'Énergie. Cet objectif nous espérons le faire partager encore plus largement afin de le faire aboutir auprès de l'ONU très prochainement. L'organisation de la COP 21 en France doit être l'occasion de porter le droit à l'énergie pour tous.

Je vous remercie.



ANNEXE



COMMUNIQUE DE PRESSE

Colloque sur le thème, COP 21 : « Le droit à l'énergie pour tous, un droit oublié ? », organisé par l'Association Droit à l'Énergie SOS Futur

Le Colloque a relevé que l'énergie, le changement climatique et le développement durable, sont étroitement liés. La diversification de l'éventail énergétique, l'amélioration de l'efficacité énergétique, le développement des sources d'énergies renouvelables ou à faible teneur en gaz carbonique ainsi qu'un accès amélioré à des sources d'énergie plus durables pour la majeure partie des citoyens participent à l'espoir de maintenir le réchauffement de la planète en dessous de 2°C.

Lors de cette matinée d'une très grande richesse l'ensemble des participants ont tous souligné l'importance du droit d'accès à l'énergie. En effet, une grande partie de notre consommation d'énergie est justifiée par la satisfaction des besoins essentiels : se chauffer, se déplacer, se nourrir, se soigner... Il subsiste encore aujourd'hui une réelle inégalité d'accès aux ressources, en particulier à l'eau et à l'énergie entre les pays développés et ceux en voie de développement. 80% des ressources énergétiques de la planète sont consommées par 20% de la population mondiale. 620 millions d'africains n'ont toujours pas accès à l'électricité soit près des deux tiers de la population du continent pourtant riche en ressources énergétiques. Ces situations sont devenues des facteurs d'instabilité mondiale.

Même si le bilan des objectifs du millénaire pour le développement fait état d'une division par deux du nombre de personnes vivant en situation d'extrême pauvreté depuis 1990, la pauvreté tue encore chaque année dans le monde près de 6 millions de personnes. Encore, 836 millions de personnes vivent avec moins de 1,25 dollars par jour, une personne sur quatre est mal nourrie en Afrique Subsaharienne alors qu'on gaspille 1.3 milliard de tonnes de nourritures chaque année dans le monde, 57 millions d'enfants ne sont pas scolarisés. 1.3 milliard ne disposent pas d'un réseau électrique moderne. Eradiquer la pauvreté d'ici à 2030, combattre les inégalités et le dérèglement climatique tel est le nouvel objectif fixé par l'ONU. Objectif que nous partageons.

Mais aucun de ces objectifs ne sera atteint sans un accès à l'énergie dans les pays ou régions du monde qui en sont dépourvus.

La demande mondiale d'énergie aura doublé d'ici 2050 et ce, même dans l'hypothèse de la mise en œuvre de forts programmes d'économies d'énergie dans les pays aujourd'hui les plus consommateurs. Le rapport du Programme des Nations Unies pour l'Environnement indique que, même avec une sobriété énergétique maximale, il est néanmoins nécessaire de produire 43 % d'énergies en plus qu'aujourd'hui ! si l'on ambitionne de hisser le niveau de vie des pays pauvres au niveau de vie des pays riches.



Les options énergétiques impliquent des choix de société. Pour nous, aucune source d'énergie ne doit être négligée. Elles existent toutes à des développements différents selon des mix énergétiques variés.

Alors le droit à l'énergie, est-il un droit oublié ? Au regard des nombreux acteurs qui s'en préoccupent, il y a urgence à ce que les grandes institutions et les Etats en Europe, Afrique, Moyen Orient et dans les Amériques l'insèrent dans des dispositifs légaux, comme dans les Constitutions de chaque Nation, à l'instar de l'Équateur et du Niger. Il reste un droit à conquérir.

Il y a donc urgence à instaurer une véritable réflexion et une solidarité politique à la COP 21, car seule l'action collective ainsi que la coopération permettront un juste accès à toutes les populations au droit à l'énergie. Il faut que son accès soit possible, en quantité suffisante, que son coût en permette l'usage et que sa qualité s'inscrive dans le cadre d'un développement humain durable.

Notre ONG, à l'occasion de ce colloque, a formulé les recommandations suivantes :

- l'adoption d'une journée mondiale de l'accès à l'énergie durable pour tous qui pourra être un temps fort annuel de la mobilisation de tous les acteurs de ce secteur. Cette journée ne se veut pas une fin en soi mais bien comme l'outil indispensable de mesure annuelle des progrès accomplis par la lutte pour l'élargissement du droit à l'accès à l'énergie. D'ores et déjà l'Association Internationale Droit à l'Énergie SOS Futur a reçu le soutien de plusieurs institutions comme le Conseil Mondial de l'énergie, l'Agence Internationale de l'Énergie, etc. Cet objectif sera partagé afin de le faire aboutir auprès de l'ONU. C'est pourquoi, l'organisation de la COP 21 en France doit être l'occasion de porter le droit à l'énergie pour tous.
- l'élaboration d'un plan dont l'exécution devant se traduire par une réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES) tout en tenant compte du droit des hommes à l'énergie.
- la sollicitation de la France pour assurer le leadership afin de transmettre les présentes propositions aux Nations Unies.

Montreuil, le 23 octobre 2015

Site Internet : www.energiesosfutur.org - contact@energiesosfutur.org